

**Conseil municipal**  
**11<sup>o</sup> délibération : 08/12/2014**

L'an deux mil quatorze, le huit Décembre, le Conseil municipal de la commune de Trésilly s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Sandrine Geloso, Céline Millon, Guiseppa Paci, Magali Hilaire-Gindro, MM. Jean-Pierre Fournier, Olivier Maurand, Ludovic Boullault, Olivier Noir, Jérôme Moczala, Sébastien Dumont, Emmanuel Fleurot.

Secrétaire : Madame Hilaire-Gindro Magali.

**Ordre du jour :**

- **Prix de l'affouage :**

Le Conseil Municipal arrête la liste définitive des affouagistes à 18 feux et ménages et fixe le prix de la portion à 60 e (soit environ 4 € le stère).

- **Assiette des coupes Exercice 2015 :**

**A-Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2015 dans les parcelles N°10AJ-25-26-27 de la forêt communale.

**B-Décide :**

**-1) de vendre sur pied, et par les soins de l'O.N.F.**

**a) en bloc** les produits des parcelles : **25-27**

**b) en futaie affouagère les arbres** susceptibles de fournir des grumes dans la parcelle N°26

**-2) de partager non façonné, aux affouagistes** le bois de chauffage dans les parcelles N°26 et moitié de la **10AJ**, et pour cela en demande la délivrance.

**C- Fixe les conditions suivantes pour les produits vendus :**

**1)- pour les modes de vente, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont** déterminés selon les critères suivants :

-chêne :diamètre au corps de plus de 40 cm et découpe à 30cm de diamètre

-hêtre : " " " 40cm et découpe à hauteur portée

-charme : " " " 35 cm et découpe à 25 cm de diamètre

-autres feuillus : " " " 30 cm et découpe à 25 cm de diamètre

**2)- clauses particulières :**

**D- Fixe les conditions d'exploitation suivantes**

-pas d'abattage sur le mur d'enceinte et sur la propriété voisine

-les grumes seront stockées uniquement sur la place de dépôt

-les bois précieux à conserver et à protéger de l'exploitation seront marqués d'un cercle rouge

-pour les arbres fourchus, une seule branche sera vendue

**-1)Garants :**

-1<sup>er</sup> garant : Olivier NOIR

-2<sup>ème</sup> garant : Ludovic BOULLAULT

-3<sup>ème</sup> garant : Sébastien DUMONT

**-2) Situation des coupes et nature des produits concernés :**

Parcelle N°26 : amélioration ; Petites futaies et houppiers

Parcelle N°10 : amélioration; les tiges marquées en abandon

**-3) Conditions particulières**

Mise en andains des rémanents

**-4) Délais d'exploitation :**

Parcelle(s)	26	26	10
Produits concernés	Petites futaies	Houppiers	Taillis+petites futaies
Début de la coupe	01/10/15		01/10/15
Fin d'abattage	15/04/16		15/04/16
Fin de façonnage	31/10/16	31/10/16	31/10/16
Fin de vidange	31/10/16	31/10/16	31/10/16
Observations complémentaires			

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

- Une convocation sera adressée pour le samedi matin 13 décembre 2014 à tous les affouagistes tirage et visite des parcelles à 9 H 15 (ne pas oublier chèque + assurance).

**- Alambic et jus de pomme :**

Responsable pour gérer un cahier et les clés, Monsieur Olivier MAURAND, penser à refaire des clés et prévenir 15 jours avant.

Changer le manomètre et le robinet.

**- Déneigement :**

Pour les problèmes de déneigement, consulter l'entreprise CONTET de Frasne le Château, pour l'achat du sel chez DORAS ou chez FAIVRE.

**- Repas des Anciens :**

Le repas des anciens est prévu le 21 Février 2015, toute personne à partir de 60 ans est invitée. Une consultation sera faite chez POUGET et L'ADRESSE à RIOZ.

**- Questions diverses :**

Coffret électrique, fibre optique / bâtiment lavoir.

Budget à voir.

Vitraux église : faire nouvelle consultation (devis 8 349 € H.T).

Calendrier permanence Année 2015

Raccourcir les permanences du vendredi jusqu'à 18 H 30.

LE MAIRE,